

**Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)**

## COMITE SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2023 Compte rendu des délibérations

Le 5 septembre 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de OXELAËRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

**Date de la convocation : 25/08/2023**

**Nombre de Communes adhérentes : 98**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196**

### **PRESENTS : 106 délégués**

|                               |                    |                |
|-------------------------------|--------------------|----------------|
| M. Didier GUENANTIN           | Délégué titulaire  | ARNEKE         |
| M. Michel PICOTIN             | Délégué titulaire  | ARNEKE         |
| M. Arnaud DEVILLEZ            | Délégué titulaire  | BAILLEUL       |
| M. Emmanuel FURLAN            | Délégué titulaire  | BAILLEUL       |
| M. Joël BODDAERT              | Délégué titulaire  | BAMBECQUE      |
| M. Cédric NEUVILLE            | Délégué titulaire  | BAMBECQUE      |
| M. Christophe CARRETTE        | Délégué titulaire  | BAVINCHOVE     |
| M. Jean-François VILLAIN      | Délégué titulaire  | BAVINCHOVE     |
| M. Sébastien BEAUCAMP         | Délégué suppléant  | BERGUES        |
| M. Didier CLEENWERCK          | Délégué titulaire  | BERTHEN        |
| M. Alain DEVAUX               | Délégué titulaire  | BLARINGHEM     |
| M. Laurent DENIS              | Délégué titulaire  | BOESEGHEN      |
| M. Laurent VANPOUILLE         | Délégué titulaire  | BOLLEZEELE     |
| M. Pierre TITRENT             | Délégué titulaire  | BORRE          |
| Mme Anne-Sophie BAUDCHON      | Délégué suppléant  | BROUCKERQUE    |
| M. Michel DOLLEZ              | Délégué suppléant  | BROUCKERQUE    |
| M. Vincent PAUWELS            | Délégué titulaire  | BROXEELE       |
| M. Jean STERCKEMAN            | Délégué titulaire  | BROXEELE       |
| Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX | Déléguée titulaire | BUYSSCHEURE    |
| M. Olivier LOEWENGUTH         | Délégué titulaire  | CAESTRE        |
| M. Jean-Luc SCHRICKE          | Délégué titulaire  | CAESTRE        |
| M. Michel DECOOL              | Délégué titulaire  | CAPPELLEBROUCK |
| Mme Bernadette BROUCKE        | Déléguée titulaire | CAPPELLEBROUCK |
| M. Federik POTISEK            | Délégué titulaire  | CASSEL         |
| M. Patrice VERMERSCH          | Délégué titulaire  | CROCHTE        |
| M. Frédéric PENET             | Délégué titulaire  | DRINCHAM       |
| M. Pascal DEQUIDT             | Délégué titulaire  | EECKE          |
| M. Henri RAMAUT               | Délégué titulaire  | EECKE          |
| Mme Murielle FERYN            | Déléguée titulaire | ERINGHEM       |
| M. Philippe MASQUELIER        | Délégué titulaire  | FLETRE         |
| M. Serge VANECCLOO            | Délégué titulaire  | FLEURBAIX      |
| M. Aurélien ROYAL             | Délégué titulaire  | GODEWAERSVELDE |
| M. Philippe COUDOUX           | Délégué titulaire  | HARDIFORT      |
| M. Stéphane DUCOURANT         | Délégué titulaire  | HARDIFORT      |
| M. Hervé DELVA                | Délégué titulaire  | HAZEBROUCK     |

|                              |                    |                     |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Mme Valérie VANHERSEL        | Déleguée titulaire | HERZEELE            |
| M. Cédric TROLET             | Déleguée titulaire | HERZEELE            |
| M. Jean-Luc CAPPAERT         | Délégué titulaire  | HONDEGHEM           |
| M. Hervé SAISON              | Délégué titulaire  | HONDSCHOOTE         |
| M. Jérôme VERMERSCH          | Délégué titulaire  | HONDSCHOOTE         |
| M. Jean-Pierre LEFEBVRE      | Délégué titulaire  | HOYMILLE            |
| M. Daniel THAMIRY            | Délégué suppléant  | HOYMILLE            |
| M. Pierre CAMPAGNIE          | Délégué titulaire  | KILLEM              |
| M. Edmond TURPIN             | Délégué titulaire  | LA GORGUE           |
| Mme Sabine DEROCQ            | Déleguée titulaire | LA GORGUE           |
| M. Michel DELFORGE           | Délégué titulaire  | LEDERZEELE          |
| M. Christian DELASSUS        | Délégué titulaire  | LEDRINGHEM          |
| Mme Mathilde VANGREVELYNGHE  | Déleguée titulaire | LEDRINGHEM          |
| M. Didier DEHORTER           | Délégué titulaire  | LOOBERGHE           |
| M. Emile HOEDTS              | Délégué titulaire  | LOOBERGHE           |
| M. Jean-Michel PLAETEVOET    | Délégué titulaire  | LYNDE               |
| M. Jean-François DAUTRICOURT | Délégué titulaire  | LYNDE               |
| Mme Danielle VANMAELE        | Déleguée titulaire | MERCCKEGHEM         |
| M. Joël LEURS                | Délégué titulaire  | MERCCKEGHEM         |
| M. Patrick DEROULLERS        | Délégué titulaire  | MERRIS              |
| M. Joël DUYCK                | Délégué titulaire  | MERVILLE            |
| M. Jean-Louis DELFLY         | Délégué titulaire  | MERVILLE            |
| M. Dominique PONSEEL         | Délégué suppléant  | METEREN             |
| M. Fabrice GREBET            | Délégué titulaire  | MILLAM              |
| M. Rémi MARION               | Délégué titulaire  | MILLAM              |
| M. Rodrigue BOURNONVILLE     | Délégué titulaire  | MORBECQUE           |
| M. Arnaud GUERIN             | Délégué titulaire  | MORBECQUE           |
| M. Philippe BERTIN           | Délégué titulaire  | NEUF-BERQUIN        |
| M. Sylvain PETITPREZ         | Délégué titulaire  | NEUF-BERQUIN        |
| M. Franck MEURILLON          | Délégué titulaire  | NIEPPE              |
| M. Michel COINTE             | Délégué titulaire  | NIEPPE              |
| M. Régis VERBEKE             | Délégué titulaire  | NIEURLET            |
| M. Albert PIETERSOONE        | Délégué titulaire  | NOORDPEENE          |
| M. Stéphane SOCKEEL          | Délégué suppléant  | NOORDPEENE          |
| M. Clément VERLET            | Délégué titulaire  | OCHEZEELE           |
| M. Jean-Luc DEBERT           | Délégué titulaire  | OUDEZEELE           |
| M. Stéphane DIEUSAERT        | Délégué titulaire  | OXELAERE            |
| M. Jean-Paul TILLIER         | Délégué titulaire  | RENSCURE            |
| M. Jean-Luc CLEENEWERCK      | Délégué titulaire  | REXPOEDE            |
| M. Kévin NEFFE               | Délégué titulaire  | RUBROUCK            |
| M. Florent TASSEZ            | Délégué titulaire  | SAILLY SUR LA LYS   |
| M. Francis MEIRLAND          | Délégué titulaire  | SAINTE-MARIE-CAPPEL |
| M. Bertrand CREPIN           | Délégué titulaire  | SAINTE-MARIE-CAPPEL |
| M. Frédéric VANDENBRIELE     | Déleguée titulaire | SAINT-JANS-CAPPEL   |
| M. Gilles LE GOUARD          | Délégué suppléant  | SAINT-MOMELIN       |
| M. Patrick DEWINTER          | Délégué titulaire  | SAINT-PIERRE-BROUCK |
| Mme Marie-Pierre LEMAIRE     | Déleguée titulaire | SAINT-PIERRE-BROUCK |
| M. Jean DELANNOY             | Délégué titulaire  | SOCX                |
| Mme Carole DELAIRE           | Déleguée titulaire | STEENBECQUE         |
| M. Jean-Jacques DEWYNTER     | Délégué titulaire  | STEENBECQUE         |
| M. Alain DAVROUX             | Délégué titulaire  | STEENE              |
| M. Samuel DEGEZEELE          | Délégué titulaire  | STEENE              |
| Mme Edith STAELEN            | Déleguée titulaire | STEENVOORDE         |
| Mme Dorothée MALESYS         | Déleguée titulaire | TERDEGHEM           |
| M. Nicolas BEVE              | Délégué titulaire  | VIEUX-BERQUIN       |
| M. Jules MONSTERLEET         | Délégué titulaire  | VOLCKERINCKHOVE     |
| M. Benoit LAURENT            | Délégué titulaire  | WARHEM              |
| M. Marc DAMBRICOURT          | Délégué titulaire  | WATTEN              |
| M. Dominique CHARLEMAGNE     | Délégué suppléant  | WATTEN              |
| Mme Laurence BARROIS         | Déleguée titulaire | WEMAERS-CAPPEL      |
| M. Pascal IOOS               | Déleguée titulaire | WEMAERS-CAPPEL      |
| M. Patrice LECLAIRE          | Déleguée titulaire | WEST-CAPPEL         |
| M. Jean-Michel CARDINAEL     | Déleguée titulaire | WEST-CAPPEL         |
| Mme Anne VANPEENE            | Déleguée titulaire | WINNEZEELE          |
| M. David CALCOEN             | Déleguée titulaire | WORMHOUT            |
| M. Vincent DELMOTTE          | Déleguée titulaire | WORMHOUT            |
| M. Philippe PERRIN           | Délégué titulaire  | WULVERDINGHE        |

Mme Catherine CLICTEUR  
M. Franck RICHARD  
M. Jean-Paul FOURNIER  
M. Eddy VERHAEGHE

Déléguée titulaire  
Délégué titulaire  
Délégué titulaire  
Délégué titulaire

WYLDER  
ZEGERSCAPPEL  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

## **POUVOIRS : 13**

Mme Jessica TOULY, déléguée titulaire de BERGUES a donné pouvoir à M. Sébastien BEAUCAMP  
M. Christophe BECUE, délégué titulaire de BOESCHEPE a donné pouvoir à M. Arnaud DEVILLEZ  
M. Paul JANSSEN, délégué titulaire de ERINGHEM a donné pouvoir à Mme Murielle FERYN  
M. Dominique BENIAC, délégué titulaire de FLEURBAIX a donné pouvoir à M. Serge VANEECLO  
M. Emmanuel WECXSTEEN, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à M. Dominique PONSEEL  
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE  
Mme Stéphanie PORREYE, déléguée titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Jérôme VERMEERSCH  
M. Guillaume SOHIER, délégué titulaire de OOST-CAPPEL a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK  
M. Thierry DEQUIDT, délégué titulaire de SAINT-JANS-CAPPEL a donné pouvoir à M. Frédéric VANDENBRIELE  
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY  
M. Eddie BOULIER, délégué titulaire de THIENNES a donné pouvoir à Mme Carole DELAIRE  
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA  
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT

## **VOTANTS : 119**

Secrétaire de séance : M Arnaud DEVILLEZ

# *Ordre du jour*

## **1° - Administration générale**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical**
- **Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout**
- **Rappel - Révision statutaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Information sur les transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022**

## **2° - Compétence IRVE**

- **Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et présentation du programme prévisionnel 2024**
- **Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques**

## **3° - Compétence station GNV et bio GNV**

- **Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

#### 4° - Finances et marchés publics

- Décision modificative n° 2
- Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt
- Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie
- Subvention FONDS VERT - Modalité de péréquation pour le programme travaux de rénovation de l'éclairage public

#### 5° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF
- Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022
- Pré-Programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)

#### 6° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ

- Présentation des Comptes-Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF
- Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022

#### 7° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023
- Information sur la réalisation du SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

#### 8° - Eclairage des terrains de sports

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les Communes concernées

#### 9° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin
- Projet d'autoconsommation collective solaire : création et adhésion à l'association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire'
- Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles, primaires et les bâtiments éducatifs du territoire - PROLONGATION
- Information sur les modalités d'application du DECRET OPERAT pour l'année 2023

- Information sur le DECRET BACS « Building Automation and Control System » 2, publié le 7 avril 2023 : Organisation d'un webinaire

## 10° - Compétence Télécom - Numérique

- Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique

## 11° - Informations sur les décisions

## Questions diverses

## 1° - Administration générale

### - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Arnaud DEVILLEZ est élu secrétaire de séance.

### - Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2023

Le compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2023 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr) . Il est adopté à l'unanimité.

### - Composition du Bureau suite à la démission de Mme Campagne et à l'élection de la Commune de Wormhout

## Délibération N°05092023 / D01 - Administration Générale : Composition du Bureau suite à la démission de Mme CAMPAGNE (St Sylvestre Cappel) et aux élections municipales sur la commune de WORMHOUT

### Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Considérant que Mme Marie-Madeleine Campagne a démissionné de son mandat de Maire de la Commune de St Sylvestre Cappel et de son poste de déléguée de la Commune de St Sylvestre Cappel, Mme Marie-Madeleine Campagne a perdu sa qualité de membre du bureau syndical,

Vu les résultats des élections municipales de la Commune de Wormhout en date du 18 juin 2023 et vu la délibération du Conseil municipal de Wormhout en date du 6 juillet 2023 désignant de nouveaux délégués, M Frédéric Devos a perdu sa qualité de membre du Bureau syndical,

Il est proposé au Comité syndical de ne pas pourvoir au remplacement de ces 2 postes, devenus vacants, au sein du Bureau syndical.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Rappel - Révision statutaire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Les Communes sont invitées à se prononcer au sujet de la révision statutaire avant le 30/09/2023.

- **Information sur les transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Les Communes qui envisagent de transférer une ou plusieurs compétences au Syndicat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sont invitées à délibérer avant le 30/09/2023.

- **Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022**

**Délibération N° 05092023 / D02 - Administration Générale : Etat des travaux de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) en 2022**

**Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :**

L'Article L 1413-1 du CGCT, prévoit que le Président de la CCSPL présente chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Au cours de l'année 2022, la CCSPL s'est réunie le 3 octobre 2022, elle a pris connaissance des CRAC concernant les concessions et DSP électricité et gaz.

Le Comité est invité à prendre acte des travaux de la CCSPL pour l'année 2022.

**Adoption :**

Le Comité prend acte de l'état des travaux.

**2° - Compétence IRVE**

**Délibération N° 05092023 / D03 - Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et présentation du programme prévisionnel 2024**

**Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :**

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes.

Le Syndicat supporte les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

## Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

| Programme IRVE 2023 |   |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         |                |
|---------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------|
| Commune             | Localisation  | IRVE sur EP<br>1 point de charge | IRVE 3-7kVA<br>1 point de Charge | IRVE 22kVA<br>2 points de charge | IRVE 22-25kVA<br>2 points de charge | Nombre de point(s)<br>de charge | Montant<br>prévisionnel | Statut Travaux |
| Bailleul            | Parking Natalis Dumez   |                                  |                                  |                                  | 1                                   | 2                               | 27 000,00 €             | A VENIR        |
| Bergues             | Place Henri Billiard<br>Place du Marché aux Volailles<br>Place Gambetta |                                  |                                  |                                  | 3                                   | 6                               | 75 000,00 €             | EN COURS       |
| Cassel              | Place Vandamme  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Houtkerque          | La Place  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Le Douliou          | Grand Rue   |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | A VENIR        |
| Lederzeele          | Route du Chemin Vert  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Méteren             | Rue de la Fontaine  | 1                                |                                  |                                  |                                     | 1                               | 11 000,00 €             | FAIT           |
| Méteren             | La Place  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Sainte-Marie-Cappel | La Place  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Sercus              | Rue Léon Courtois   |                                  |                                  |                                  | 1                                   | 2                               | 27 000,00 €             | A VENIR        |
| Staple              | Parking de la Mairie  |                                  |                                  | 1                                |                                     | 2                               | 18 000,00 €             | FAIT           |
| Steenvoorde CCFI    | Aire de co-voiturage  |                                  | 3                                |                                  |                                     | 3                               | 36 000,00 €             | FAIT           |
|                     | <b>12 COMMUNES</b>  | <b>1</b>                         | <b>3</b>                         | <b>7</b>                         | <b>5</b>                            | <b>28</b>                       | <b>302 000,00 €</b>     |                |

| Programme prévisionnel IRVE 2024 |   |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         |                    |
|----------------------------------|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------|--------------------|
| Commune                          | Localisation                              | IRVE sur EP<br>1 point de charge | IRVE 3-7kVA<br>1 point de Charge | IRVE 22kVA<br>2 points de charge | IRVE 22-25kVA<br>2 points de charge | Nombre de point(s)<br>de charge | Montant<br>prévisionnel | Statut Travaux     |
| Bailleul                         | Oustersteene<br>La Crèche<br>Le Steant'je |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Bissezele                        | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Estimation         |
| Esquelbecq                       | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Hazebroeck CCFI                  | Pôle Gare                                 |                                  | 25                               |                                  |                                     | 25                              | 120 000,00 €            | Estimation         |
| Haymillie                        | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Looberghe                        | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Nieppe                           | Nouveau p.l.g. église                     |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | 1er trimestre 2024 |
| Noordpeene                       | p.l.g. Stade de Football                  |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Oxelaere                         | Maison Médicale                           |                                  | 2                                |                                  |                                     | 2                               | 38 000,00 €             | Estimation         |
| Quoëdypre                        | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Steene                           | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Volckerinchove                   | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Warhem                           | A définir                                 |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| West-Cappel                      | Parking Francis Cousin                    |                                  |                                  |                                  |                                     |                                 |                         | Prise de Rdv       |
| Watten                           | L'Ovestel                                 | 1                                | 3                                | 7                                | 5                                   | 3                               | 36 000,00 €             | 1er trimestre 2024 |
|                                  | <b>14 COMMUNES</b>                        | <b>1</b>                         | <b>30</b>                        | <b>7</b>                         | <b>5</b>                            | <b>30</b>                       | <b>194 000,00 €</b>     |                    |

- Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques

## Délibération N° 05092023 / D04 - Compétence IRVE : Projet de mise en place de stations de recharge pour vélos et trottinettes électriques

### Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Le SIECF TE Flandre est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilité innovante' lancé par le Département du Nord.

Dans ce cadre, le SIECF TE Flandre va tester et installer des bornes / stations de recharge spécifiques pour les vélos et trottinettes électriques.

Il est proposé de lancer l'expérimentation dans les quelques communes intéressées.

Le reste à charge communal pour le projet est fixé au montant HT des travaux, subventions déduites. Les communes pourront budgétisées ou fiscalisées, sans étalement.

Programme Prévisionnel :

| Commune        | Lieu        |
|----------------|-------------|
| St Jans Cappel | Chemin Haut |
| Le Doulieu     | Grand Rue   |

Il est proposé au Comité :

- de valider le projet tel qu'exposé dans la délibération,
- de valider le programme prévisionnel
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet.

#### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3° - Compétence Station GNV et bio GNV**

- **Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

**Délibération N°05092023 / D05 - Compétence station GNV et bio GNV : Présentation et validation du projet de station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord**

#### **Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :**

Considérant que le syndicat d'énergie SIECF TE FLANDRE dispose de la compétence 'station GNV et Bio GNV' dans ses statuts, en application de l'article L2224-37 du CGCT,

Considérant que le SM SIROM Flandre Nord dispose d'un terrain à Wormhout, susceptible d'accueillir un projet de station GNV, permettant la recharge des véhicules GNV du SM SIROM et également de tout type de véhicule GNV,

Considérant que le syndicat dispose, à ce jour, d'une flotte de 4 véhicules GNV, utilisés par les services techniques du Syndicat,

Considérant que la SEM Energie Hauts de France en collaboration avec la Région Hauts de France a lancé et attribué un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à la société SEVEN pour l'installation d'une station de recharge publique GNV en Flandre,

Considérant qu'en application de ses statuts, le Syndicat a la possibilité d'investir dans le projet de réalisation d'une station GNV à Wormhout sur le site du SM SIROM Flandre Nord et a la possibilité de participer au capital de la société de projet à créer, en partenariat avec la SEM Energies Hauts de France et le SM SIROM Flandre Nord, dans la limite de 49 % pour les actionnaires locaux (SEM, collectivités et établissements publics du territoire).

Il est précisé qu'il s'agit d'un accord de principe et que la prise de participation dans la Société de projet fera l'objet d'une délibération détaillée lors d'une prochaine réunion du Comité.

Il est proposé au Comité syndical :

- D'émettre un avis favorable sur le projet tel qu'il est exposé dans la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Station GNV et Bio GNV ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 4° - Finances et marchés publics

- **Décision modificative n° 2**

### Délibération n° 05092023/D06 Finances Publiques : Décision Modificative N° 2

**Exposé et proposition :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants  
Vu la délibération du 06 février 2023 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2023,  
Vu la délibération du 27 juin 2023 relative à la décision modificative 1,  
Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du SIECF Te Flandre,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 2 ci-après.

| 59295  |                       | SIECF  |                       | ID : 059-200036895-20230905-050920 |                     |
|--|-----------------------|--|-----------------------|------------------------------------|---------------------|
| CODE INSEE   |                       | Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre |                       |                                    | DIM n°2 2023        |
| EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL |                       |  |                       |                                    |                     |
| TRANSFERT DE CREDITS                                     |                       |  |                       |                                    |                     |
| DESIGNATION  | DEPENSES              |  | RECETTES              |                                    |                     |
|  | DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS                                  | DIMINUTION DE CREDITS | AUGMENTATION DE CREDITS            |                     |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                    |                       |  |                       |                                    |                     |
| Chap 011   | D-615232-814          | Entretien et réparations réseaux                         |                       | 160 000,00 €                       |                     |
|  | D-615232-814          | Entretien et réparations réseaux                         |                       | 30 000,00 €                        |                     |
|  | D-627-020             | Services bancaires et assimilés                          |                       | 400,00 €                           |                     |
| Chap 012   | D-64111-020           | Rémunération principale                                  |                       | 33 000,00 €                        |                     |
|  | D-64131-020           | Rémunérations  |                       | 25 000,00 €                        |                     |
|  | D-64138-020           | Autres indemnités  |                       | 8 000,00 €                         |                     |
|  | D-6454-020            | Cotisations ASSEDIC                                      |                       | 1 000,00 €                         |                     |
|  | D-6456-020            | Versement au FNC du supplément familial                  |                       | 2 000,00 €                         |                     |
|  | D-6475-020            | Médecine du travail, pharmacie                           |                       | 1 000,00 €                         |                     |
| Chap 66  | D-66111-020           | Intérêts réglés à l'échéance                             |                       | 3 500,00 €                         |                     |
| Chap 70  | R-70388-816           | Autres redevances et recettes diverses                   |                       |                                    | 70 142,12 €         |
| Chap 73  | R-7351-816            | Taxe sur la consommation finale d'électricité            |                       |                                    | 360 000,00 €        |
| Chap 74  | R-74748-814           | Autres communes  |                       |                                    | 30 000,00 €         |
|  | R-74834-020           | Etat-Compensation au titre des exonérations des taxes... |                       |                                    | 54 386,00 €         |
| Chap 75  | R-7588-816            | Autres produits divers de gestion courante               |                       |                                    | 25 000,00 €         |
| Chap 77  | R-7788-814            | Produits exceptionnels divers                            |                       |                                    | 40 000,00 €         |
| Ordre  | D-023-816             | Virement à la section d'investissement                   |                       | 315 628,12 €                       |                     |
| <b>TOTAL</b>   |                       |  | 0,00 €                | 579 528,12 €                       | 0,00 € 579 528,12 € |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                              |                       |  | 579 528,12 €          |                                    | 579 528,12 €        |

| <b>INVESTISSEMENT</b>       |              |   |              |                |                     |
|-----------------------------|--------------|---|--------------|----------------|---------------------|
| Chap 13                     | D-1313-020   | Département                                     |              | 4 660,36 €     |                     |
|                             | D-1313-020   | Département                                     |              | 10 000,00 €    |                     |
|                             | R-13148-816  | Autres communes                                 |              |                | 310 028,00 €        |
| Chap 16                     | D-1641-814   | Emprunts en euros                               |              | 30 000,00 €    |                     |
|                             | R-1641-814   | Emprunts en euros                               |              |                | 350 000,00 €        |
| Chap 21                     | D-21318-020  | Autres bâtiments publics                        | 95 000,00 €  |                |                     |
|                             | D-21534-816  | Réseaux d'électrification                       | 2 000,00 €   |                |                     |
|                             | D-21538-814  | autres réseaux                                  |              | 150 000,00 €   |                     |
|                             | D-2183-020   | Matériel de bureau et matériel informatique     |              | 4 000,00 €     |                     |
|                             | D-2184-020   | Mobilier  | 2 000,00 €   |                |                     |
| Chap 23                     | D-2315-814   | Installations, matériel et outillage techniques |              | 175 000,00 €   |                     |
|                             | D-2315-816   | Installations, matériel et outillage techniques |              | 705 656,12 €   |                     |
| 458...                      | R-458291-814 | Réseaux CCFI 2023                               |              |                | 4 660,36 €          |
| Ordre                       | R-021-816    | Virement de la section de fonctionnement        |              |                | 315 628,12 €        |
| <b>TOTAL</b>                |              |   | 99 000,00 €  | 1 079 316,48 € | 0,00 € 980 316,48 € |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |              |   | 980 316,48 € |                | 980 316,48 €        |
| <b>TOTAL GENERAL</b>        |              |   |              | 1 559 844,60 € | 1 559 844,60 €      |

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt**

**Délibération N° 05092023 / D07 - Finances Publiques : Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt**

### **Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLENEWERCK, Vice-Président :**

Vu la délibération 31072020-D06 en date du 31 juillet 2020 précisant les délégations données au Président et au Bureau,

Considérant la nécessité de revoir le montant prévu dans la délégation au Président pour la réalisation de l'emprunt au regard de la hausse considérable des travaux d'investissement réalisés,

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président, ou son représentant, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, de réaliser l'emprunt dans la limite de 2 millions (et non plus d'1 million d'euros) afin de tenir compte de l'importance des travaux d'investissements (en article 8, en éclairage public,...).

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Délibération N° 05092023 / D08 - Finances Publiques : Fixation des durées d'amortissement en M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles applicables aux amortissements,

Vu la délibération du comité syndical du 16 septembre 2013, du 12 septembre 2016 du 27 mars 2019 fixant les durées d'amortissement en M14,

Vu la délibération du comité syndical du 27 juin 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement,

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations à compter du 1er janvier 2024,

Considérant la possibilité d'autoriser le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser des amortissements ou sur amortissements des années antérieures,

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements.

Par conséquent, il est proposé, dans ce cadre, de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14 et listées au sein de la délibération susmentionnée dont les catégories de dépenses sont annexées à la présente délibération.

Par ailleurs, l'instruction M57 prévoit un amortissement calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation : c'est la règle du prorata temporis.

Ainsi, alors qu'au sein de la comptabilité M14 il était question d'une gestion des amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1 quelle que soit la date d'acquisition du bien ; la nomenclature M57 a posé le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la ville. Le mode d'amortissement linéaire au prorata temporis s'applique donc et l'amortissement démarre à compter de la mise en service du bien.

Il convient d'aménager cette règle pour les biens dits de « faible valeur » c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur ou égal au seuil des 500.00€ TTC en dérogeant ainsi à la règle du prorata temporis. De cette façon, ces derniers seraient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Sachant que le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements, il est proposé d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées avant le passage de la M14 en M57, selon le tableau suivant :

| <b>DUREES D'AMORTISSEMENTS</b> |  |              |
|--------------------------------|--|--------------|
| <b>ARTICLE</b>                 | <b>CATEGORIES</b>  | <b>DUREE</b> |
| 202                            | Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme  | 5 ANS        |
| 2031                           | Frais d'études   | 2 ANS        |
| 2032                           | Frais de recherche et de développement   | 2 ANS        |
| 2033                           | Frais d'insertion  | 2 ANS        |
| 204XX                          | Subventions d'équipement versées à un organisme public   | 15 ANS       |
| 204XX                          | Subventions d'équipement versées à un organisme privé  | 5 ANS        |
| 2051                           | Concessions et droits similaires   | 2 ANS        |
| 208X                           | Autres immobilisations incorporelles   | 5 ANS        |
| 213XX                          | Constructions  | 30 ANS       |
| 215XX                          | Installations, matériel et outillage techniques  | 15 ANS       |
| 215XX                          | Travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'effacement sur les réseaux électriques et gaz | 15 ANS       |
| 21828                          | Matériel de transport  | 5 ANS        |
| 21838                          | Matériel informatique  | 3 ANS        |
| 21848                          | Autres matériels de bureau et mobiliers  | 5 ANS        |
| 2188                           | Autres immobilisations corporelles   | 5 ANS        |
|                                | Immobilisation dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ TTC   | 1 AN         |

Il est donc proposé au Comité syndical de bien vouloir approuver la politique d'amortissement à compter du 1er janvier 2024 en prenant acte que ces dispositions s'appliqueront aux immobilisations comptabilisées à compter de cette date, sans rétroactivité.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie**

L'intégration du SIDEN SIAN et ses Régies Noreade au sein du groupement de commande avec effet au 1er janvier 2025

Les Collectivités du territoire sont invitées à confirmer leur souhait ou non de rester dans l'achat groupé d'énergie à compter du 1er janvier 2025.

Les collectivités du territoire sont invitées à délibérer en ce sens dans les meilleurs délais.

- **Subvention FONDS VERT - Modalité de péréquation pour le programme travaux de rénovation de l'éclairage public**

**Délibération N° 05092023 / D09 - Finances Publiques : Subventions FONDS VERTS - Modalités de péréquation pour le programme les travaux de rénovation de l'éclairage public**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :**

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, le SIECF TE FLANDRE a déposé deux dossiers de fonds vert auprès des services de l'Etat.

Le dossier 1 comprend un prévisionnel de 3 988 700 € HT et le dossier 2 un prévisionnel de 2 436 400 HT.

Les deux dossiers ont été retenus pour une aide respective de 199 153 et 200 000€, soit un total d'aide de 399 153€.

Afin de ne créer de disparités entre les communes, il est proposé de péréquer les subventions sur l'ensemble des travaux éligibles, à hauteur de 6,21%.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 5° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF

### Délibération N°05092023 / D10 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Présentation du Compte Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC) 2022 par ENEDIS et EDF

#### Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN , Vice-Présidents :

Le 15 novembre 2018 le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ENEDIS et EDF. Ce nouveau contrat est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au SIECF un compte rendu d'activité pour l'année 2021.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière d'investissement sur les réseaux notamment de résorption des fils nus.

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel).

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023 9h30, durant laquelle le CRAC 2022 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à prendre acte du CRAC 2022.

#### Adoption :

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote*

Les délégués prennent acte du CRAC électricité 2022.

- **Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022**

**Délibération N° 05092023 / D11 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour la période 2021/2022**

**Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN , Vice-Présidents :**

Le CRAC est présenté conjointement par Stéphane Ledez et Majid Ziraoui ENEDIS  
Et Alison Marquilly et Abdelhak Ait SI EDF

Le SIECF TE Flandre est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente pour le compte de ses communes adhérentes et des usagers.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la première mission du SIECF TE Flandre est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Le rapport de contrôle ci-après en est la synthèse.

Réalisé sur la base des éléments transmis par les concessionnaires EDF et ENEDIS et sur les actions menées au quotidien par les services du Syndicat, il dresse un état détaillé de la qualité du service public de l'électricité sur la concession : il met en évidence les évolutions positives et ce qui doit être amélioré.

Outil d'analyse et de prospective, ce rapport est donc un élément essentiel de la mission de service public qui incombe au SIECF TE Flandre.

Le Comité est invité à adopter le rapport de contrôle 2021/2022 relatif à la concession d'électricité.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Pré-Programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)**

**Délibération N° 05092023 / D12 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) Electricité : Pré-programme prévisionnel 2024 Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et travaux coordonnés**

**Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN , Vice-Présidents :**

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

| <b>PRE - PROGRAMME PREVISIONNEL ART.8 ET TRAVAUX COORDONNES 2024</b> |  |
|--|--|
| <i>Commune</i>   | <i>Localisation</i>  |
| <b>BAILLEUL</b>  | Rue de Lille (portion haute en complément des travaux ENEDIS) (fils nus / ABF) |
| <b>CASSEL</b>  | Rue de Bergues (fils nus / ABF)  |
| <b>ERINGHEM</b>  | Rue des Tilleuls (fils nus en partie)  |
| <b>LA GORGUE</b>   | Rue du Général de Gaulle (fils nus)  |
| <b>LE DOULIEU</b>  | Grand Rue  |
| <b>LOOBERGUE</b>   | Rue de la Mairie (fils nus / ABF )   |
| <b>METEREN</b>   | suite du progr travaux   |
| <b>MORBECQUE</b>   | La Motte-au-Bois (abords de l'école Léon Gambetta) (fils nus / ABF)            |
| <b>NIEPPE</b>  | Rue Vanuxem (fils nus en partie)   |
| <b>OXELAERE</b>  | Rue de la Dreve  |
| <b>RENESECURE</b>  | Rue André Coo (ABF)  |
| <b>WARHEM</b>  | Rue de Rexpoëde / Rue des Anciens Combattants (ABF)                            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>13 COMMUNES</b>   |

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Avenants aux conventions relatives aux appuis communs (selon modèle FNCCR)**

**COMITE SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2023**  
**Délibération N°05092023 / D13 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la**  
**Distribution publique (AOD) Electricité : Avenants aux conventions relatives**  
**aux appuis communs (selon modèle FNCCR)**

**Exposé et proposition – Rapport de Messieurs Laurent VANPOUILLE et Edmond TURPIN ,**  
**Vice-Présidents :**

Il est proposé à l'Assemblée de valider le projet d'avenant aux conventions relatives aux appuis communs. Cet avenant repose sur un modèle national élaboré par la FNCCR en collaboration avec les opérateurs nationaux.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°05092023 / D14 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Présentation des Comptes-Rendus Annuels du Concessionnaire (CRAC) 2022 par GRDF**

**Exposé et proposition – Rapport de M. Franck MEURILLON, Vice-Président :**

Le SIECF TE Flandre dispose de 3 contrats de concession avec GRDF pour la distribution publique de gaz.

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF TE Flandre a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondskoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Par un contrat de délégation de service public en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazele.

Par un contrat de délégation de service public en date du 7 avril 2022, signé pour une durée de 2 ans de travaux et 30 ans d'exploitation, le SIECF TE Flandre a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GrDF a adressé au SIECF TE Flandre, 3 comptes rendus d'activité pour l'année 2022.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 5 septembre 2023 9h30, durant laquelle les CRAC 2022 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GrDF, les délégués sont invités à prendre acte des CRAC 2022.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote*

Les délégués prennent acte des CRAC 2022 pour la concession historique gaz et les DSP gaz signées en 2009 et 2022.

## Délibération N° 05092023 / D15 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Rapport de contrôle de la concession et des DSP de distribution publique de gaz pour la période 2021/2022

### **Exposé et proposition – Rapport de M. Franck MEURILLON, Vice-Président :**

Le SIECF TE Flandre est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz pour le compte de ses communes adhérentes et des usagers du territoire.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la première mission du SIECF TE Flandre est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Le rapport de contrôle ci-après en est la synthèse.

Réalisé sur la base des éléments transmis par le concessionnaire GRDF, et sur les actions menées au quotidien par les services du Syndicat, il dresse un état détaillé de la qualité du service public de gaz sur la concession : il met en évidence les évolutions positives et ce qui doit être amélioré.

Outil d'analyse et de prospective, ce rapport est donc un élément essentiel de la mission de service public qui incombe au SIECF TE Flandre.

Le Comité est invité à adopter le rapport de contrôle 2021/2022 relatif à la concession historique de gaz et aux délégations de service public de gaz.

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Gaz ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 7° - Compétence Eclairage public

## Délibération N° 05092023 / D16 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023

### **Exposé et proposition – Rapport de M. Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et établissements publics.

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 8° - Eclairage des terrains de sports

### Délibération N° 05092023 / D17 - Eclairage des terrains de sports : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les communes concernées

#### Exposé et proposition – Rapport de M. Arnaud DEVILLEZ, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2023.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier.

#### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 9° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

### Délibération N° 05092023 / D18 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Présentation et validation du projet d'autoconsommation collective solaire à Neuf-Berquin

#### Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :

Le projet consiste en la mise en place d'une opération autoconsommation collective d'électricité entre le SIECF TE Flandre, la Commune de Neuf-Berquin et le SIAN SIDEN et ses Régies Noréade, à partir des panneaux photovoltaïques situés sur des toitures de bâtiments appartenant à la Commune de Neuf-Berquin.

L'opération est réglementairement possible avec plusieurs bâtiments et points de livraisons voisins situés dans un rayon de 2km, notamment :

- Bâtiments communaux, propriétés de la Commune de Neuf Berquin
- PDL relatif aux bornes IRVE du SIECF TE Flandre, situées à Neuf-Berquin

- PDL relatifs aux stations et équipements de traitement des eaux usées appartenant au SIAN SIDEN et ses régions Noréade.

Il s'agit pour la Commune de Neuf-Berquin d'autoconsommer une part de l'électricité produite et de céder l'excédent au SIECF TE FLANDRE et au SIAN SIDEN et ses régions Noréade, par le biais d'accords passés avec eux.

Dans un premier temps, la clé de répartition appliquée au projet, sera la clé DYNAMIQUE PAR DEFAULT.

La tarification proposée :

- sera appliquée pour l'achat d'électricité verte, produite par la Commune, au profit du SIECF TE FLANDRE et du SIAN SIDEN et ses régions Noréade
- sera de 8.03 centimes d'euros du KWh HT,
- elle pourra être réactualisée le cas échéant.

Il est proposé au Comité :

- d'approuver le projet d'autoconsommation collective tel qu'exposé dans la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de raccordement du projet au réseau public de distribution,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mener à bien la mise en place de ce projet et à signer tout document afférent à ce projet.

#### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 05092023 / D19 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Projet d'autoconsommation collective solaire - Création et adhésion à l'association « Territoire d'Energie Flandre Solaire »**

#### **Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :**

L'Assemblée a pris connaissance du projet d'autoconsommation collective à Neuf Berquin.

Vu l'Article L315-2 du Code de l'énergie relatif à l'autoconsommation,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure nécessite de créer une personne morale organisatrice (PMO), qui soit interlocutrice d'Enedis et regroupant l'ensemble des consommateurs et producteurs concernés par l'opération d'autoconsommation.

Monsieur le Président propose au Comité de créer une association pouvant être cette personne morale organisatrice (PMO), pour cette opération et le cas échéant pour d'autres opérations à venir, et d'autoriser le SIECF TE FLANDRE à adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- approuve la création d'une association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire', personne morale organisatrice,
- approuve le projet de statuts tels qu'annexés à la présente délibération,
- autorise le SIECF TE FLANDRE à adhérer à cette association, en tant que personne morale,
- charge Monsieur le Président, ou son représentant, de mener à bien la mise en place de cette association,
- désigne MM Michel DECOOL et Fabrice LAMIAUX pour représenter le Syndicat SIECF TE FLANDRE dans l'Association 'Territoire d'énergie Flandre Solaire'.

**Délibération N° 05092023 / D20 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie : Programme ACTEE 2 - Opération Capteurs de CO2 pour les écoles maternelles, primaires et les bâtiments éducatifs du territoire - PROLONGATION**

**Exposé et proposition – Rapport de M. Hervé DELVA, Vice-Président :**

Le Syndicat est lauréat du programme ACTEE 2. Dans ce cadre, il s'avère possible d'utiliser certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires.

Par délibération en date du 24 janvier 2022 puis par délibération en date du 4 juillet 2022, le Comité a validé le principe de cette aide permettant l'utilisation de certains crédits ACTEE 2 pour accompagner les communes dans l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles maternelles et primaires, et bâtiments éducatifs.

Des crédits restent disponibles à ce jour auprès de la FNCCR. Aussi il est proposé que les communes puissent transmettre des demandes dans la limite de l'enveloppe ouverte par la FNCCR.

Il est à noter que les factures éligibles à ce dispositif devront avoir été émises avant le 30 novembre 2023.

**Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 10° - Compétence Télécom - Numérique

- Rappel sur l'achat groupé du Syndicat Mixte Numérique

## 11° - Informations sur les décisions

### Délibération N° 05092023/ D21 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

#### Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

| Date       | Nature              | Objet   |
|------------|---------------------|---|
| 28/03/2023 | Eclairage Public    | Décision du Vice-Président : Contrôle mécanique des mâts fontes avec le concours de l'entreprise ROCH SERVICE - Merckeghem                                      |
| 02/05/2023 | Marchés Publics     | Délibération du Bureau syndical : Marché de travaux - Eclairage des terrains de sports extérieurs Marché N° 2023/01   |
| 05/06/2023 | Marchés Publics     | Délibération du Bureau syndical : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE  |
| 05/06/2023 | Marchés Publics     | Délibération du Bureau syndical : Achat groupé d'énergie - Avis relatif à l'intégration du SIE+DEN SIAN et ses régies Noréade au sein du groupement de commande |
| 05/06/2023 | Ressources Humaines | Délibération du Bureau syndical : Plan de formation   |
| 05/06/2023 | Ressources Humaines | Délibération du Bureau syndical : Remboursement des frais de déplacement des agents   |
| 05/06/2023 | Ressources Humaines | Délibération du Bureau syndical : Contrat d'apprentissage   |
| 05/06/2023 | Ressources Humaines | Délibération du Bureau syndical : Présentation du Rapport Social Unique 2022 (RSU)  |

|            |                   |  |
|------------|-------------------|--|
| 19/06/2023 | Eclairage Sportif | Décision du Président : Contrôle mécanique des mâts d'éclairage sportif sur les communes de Laventie et Fleurbaix  |
| 27/07/2023 | Eclairage Public  | Décision du Président : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement d'un cheminement piéton réalisé par la CCFI avec le concours de l'entreprise VAN EECKE - Rue Charles Capelle à Neuf-Berquin |
| 28/07/2023 | Marchés Publics   | Décision du Président : Travaux IRVE pour 3 bornes E. Prénium à Bergues par la société SATELEC   |
| 09/08/2023 | Marchés Publics   | Décision du Président : Achat groupé d'énergies - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la société NALDEO  |
| 25/08/2023 | Marchés Publics   | Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article pour le chantier 8 Rue des Charmille à METEREN  |
| 31/08/2023 | Eclairage Public  | Décision du Vice-Président : Travaux d'éclairage public suite aux travaux d'aménagement de la Place du Général de Gaulle à FLEURBAIX réalisé par la commune avec le concours de l'entreprise EUROVIA           |

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

### *Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus*

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Le Secrétaire de séance,  
Arnaud DEVILLEZ**

**Le Président du SIECF  
Michel DECOOL,**

**Compte rendu adopté lors du Comité syndical du 20 NOVEMBRE 2023**